

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

**Préavis municipal no 05/2021**

**Demande de crédit pour l'aménagement de 2 salles de classe au Collège Jaman**

Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit CHF 313'500.00 destinée à l'aménagement de 2 salles d'enseignement au Collège Jaman.

**2. Préambule**

Le Conseil communal a accepté en septembre 2019, le préavis d'étude concernant la mise à disposition de pavillons scolaires provisoires (préavis no 07/2019). Suite à cette démarche, la Municipalité comptait présenter en fin d'année 2020 une demande de crédit pour l'installation desdits modules provisoires sur le terrain de la Bourgette. Malheureusement le préavis n'a pas pu être présenté au Conseil communal pour les raisons suivantes :

- plusieurs oppositions ayant été déposées dans le cadre de la mise à l'enquête publique, l'une d'entre elles contraignait la Municipalité à remettre le projet à l'enquête pour une question de distance à la limite non conforme, ce qui pouvait avoir quelques incidences sur le dossier et ses conséquences financières ;
- le financement pour l'installation des modules provisoires n'ayant pas trouvé l'aval, dans les temps, des autres Communes du Cercle impliquées (Corseaux, Chardonne et Jongny), ce volet économique devait être réglé en amont du dépôt du préavis de réalisation des travaux envisagés.

Dès lors, en attendant la prochaine installation de modules provisoires, des salles de classe doivent être réaffectées selon les besoins des écoles et les opportunités identifiées.

**3. Situation rentrée scolaire 2021**

Afin de répondre à la demande de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC), la Municipalité soumet dès lors au Conseil communal ce préavis d'ouvrage en vue de mettre à disposition de l'établissement scolaire des salles de classe supplémentaires pour la rentrée 2021.

L'augmentation des élèves dans l'établissement du Cercle de Corsier pose des problèmes d'organisation en terme de salles d'enseignement. En effet, il est impératif de trouver 2 salles de classe 8P dans le complexe scolaire de Corsier et une classe pour les 1-2P. Cela demande impérativement de disposer au total de 3 salles d'enseignement supplémentaires à Corsier pour la rentrée scolaire 2021.

#### **4. Pavillon de Meruz**

Situé au Sud-Ouest de la Commune, le Pavillon de Meruz abrite actuellement une classe de 1-2P et une salle de psychomotricité. Ladite salle de psychomotricité pourrait dééménager à Jongny ou dans les locaux de l'immeuble situé au chemin de Meruz 10, à savoir les anciens locaux de la Souris Verte. Cette réorganisation permettra de rendre disponibles ces locaux pour l'accueil d'une deuxième classe 1-2P et revenir ainsi à l'affectation historique de ce bâtiment qui avait, jusqu'à il y a peu, toujours accueillis deux classes enfantines. Les locaux sont dans un bon état général et ne demandent pas de travaux de rénovation mis à part quelques retouches ou légères adaptations, lesquelles seront prises en charge dans le cadre du budget d'entretien ordinaire de l'immeuble en question. Par contre, il sera nécessaire d'y installer un tableau (affichage numérique frontal - ANF) indispensable au déploiement décidé par le Canton dans toutes les écoles vaudoises.

#### **5. Collège Jaman**

Le Collège Jaman est composé dans les divers étages de cinq salles de classe, d'une salle de musique, d'une salle de dessin, de locaux sanitaires et au rez-de-chaussée d'une petite salle de dégagement, d'un atelier métal, d'un atelier bois et d'une salle pour le débitage du bois.

Après plusieurs séances avec la Direction des Ecoles, des solutions ont été esquissées et finalement trouvées pour permettre la création de 2 salles de classe en réaménageant partiellement les locaux du rez-de-chaussée et du deuxième étage du Collège Jaman. Notons que les enseignants ont été consultés et ont donné leur aval en ce qui concerne la réorganisation des locaux.

##### **Rez-de-chaussée**

L'aménagement d'une classe au rez-de-chaussée passera par la réaffectation de la salle de débitage et de stockage du bois en salle de musique, laquelle se trouve actuellement située au dernier étage du bâtiment. Les machines pour le débitage du bois seront quant à elles installées dans l'atelier bois.

##### **Deuxième étage**

Etant donné le déplacement de la salle de musique au rez-de-chaussée, la réorganisation des surfaces de celle-ci et de la salle de dessin attenante permettra la création de deux salles d'enseignement supplémentaires. Par les modifications envisagées le 2<sup>ème</sup> étage sera au final identique au 1<sup>er</sup> étage.

#### **6. Pavillon de Meruz et Collège Jaman**

Les réorganisations prévues au Pavillon de Meruz et au Collège Jaman permettront d'obtenir les 3 salles de classe manquantes pour la rentrée scolaire 2021.

## **7. Descriptif des travaux et devis**

### **CFC 2 – Bâtiments**

<b><u>CFC 211 Maçonnerie - travaux préparatoires</u></b>	CHF 14'000.—
Installation de chantier. Mise en place de protection des sols.	
Déplacement des étagères, des machines, et des panneaux de bois dans le nouvel emplacement entre l'atelier bois et métal.	
Démontage et déplacement des récupérateurs de sciure.	
Démontage du meuble de rangement de la salle de giclage.	
Démontage des plafonds acoustiques dans l'atelier bois.	
Ouverture dans le mur béton au rez-de-chaussée pour nouvel accès à la petite salle de dégagement.	
Démontage du mur de séparation entre la salle de musique et de dessin.	
Déplacement du four à céramique de la salle de dessin du 2 <sup>ème</sup> étage au rez-de-chaussée.	
<b><u>CFC 211.1 Echafaudages</u></b>	CHF 7'500.—
Montage, location et démontage d'un échafaudage pour la modification des vitrages façades Sud-Ouest.	
<b><u>CFC 230 Installations électriques</u></b>	CHF 29'000.—
Démontage des installations électriques existantes.	
Déplacement des commandes d'exutoires.	
Nouvelle alimentation du four céramique au rez-de-chaussée.	
Fourniture et pose de nouveaux luminaires LED économique dans la nouvelle salle de musique au rez-de-chaussée.	
Déplacement du système audio et TV de la classe actuelle à la future classe de musique.	
Séparation de la commande des stores et de l'allumage au 2 <sup>ème</sup> étage suite à la réorganisation des classes.	
<b><u>CFC 240 distributions de chauffage</u></b>	CHF 12'000.—
Fourniture et pose de 2 nouveaux radiateurs dans la nouvelle salle de musique au rez-de-chaussée (ancien local de stockage nécessitant que peu de température).	
Modification des distributions de chauffage par le déplacement des radiateurs permettant l'exécution des nouvelles séparations des salles de classe au 2 <sup>ème</sup> étage.	
<b><u>CFC 244 Ventilation</u></b>	CHF 8'000.—
Suppression des ventilations dans le local de travail et de stockage du bois.	
Nouveau raccordement armoire de giclage de peinture dans l'atelier métal.	
Nouvelle installation pour le raccordement du four à céramique au rez-de-chaussée.	
<b><u>CFC 250 Distributions sanitaires</u></b>	CHF 12'000.—
Installation d'un évier dans la nouvelle salle de musique.	
Pose d'isolation sur les écoulements existants dans la salle de musique au rez-de-chaussée.	
Pose d'un évier inox dans la salle de classe (P2).	

<u>CFC 271 Plâtrerie</u>	CHF 18'000.—
Exécution de murs de séparation de classes au rez-de-chaussée et au 2 <sup>ème</sup> étage en cloison plâtre y compris isolation et raccords murs et plafonds existants. Rhabillages des gaines pour les passages techniques.	
<u>CFC 272 Serrurerie</u>	CHF 37'000.—
Modification de la paroi vitrée au rez-de-chaussée. Dépose et repose d'une porte pour la classe de dégagement au rez-de-chaussée. Modification de la façade au 2 <sup>ème</sup> étage pour la réorganisation des salles de classe. Démontage de la paroi fixe et fourniture et pose d'une nouvelle porte d'accès à la salle de dessin au 2 <sup>ème</sup> étage suite à la réorganisation des salles de classe.	
<u>CFC 273 Menuiserie</u>	CHF 16'000.—
Fourniture et pose d'armoire de rangement dans la nouvelle salle de musique et dans la salle de dessin. Remise en état des menuiseries dans la salle de dessin.	
<u>CFC 281 Revêtements de sol</u>	CHF 12'000.—
Préparation des fonds. Fourniture et pose d'un parquet y compris imprégnation dans la nouvelle salle de musique.	
<u>CFC 282 Stores intérieurs</u>	CHF 19'000.—
Mise en place de stores obscurcissant dans la salle de dessin et de musique.	
<u>CFC 283 Faux-Plafonds plâtre</u>	CHF 19'000.—
Fourniture et pose d'un plafond acoustique y compris remontée côté fenêtres et raccords aux murs existants dans la salle de musique. Modification des plafonds existants pour l'exécution des séparations de classes.	
<u>CFC 000 Faux-Plafonds métallique</u>	CHF 12'000.—
Modification des plafonds existants pour l'exécution des séparations de classes.	
<u>CFC 285 Peinture</u>	CHF 9'000.—
Lissage et application de peinture 2 couches sur murs, menuiseries, radiateurs, salles de classes.	
<u>CFC 287 Nettoyages</u>	CHF 3'000.—
Nettoyage des locaux après travaux.	
<u>CFC 289 Divers et imprévus</u>	CHF 10'000.—
Divers et imprévus 5% de CHF 227'500.—.	
<u>CFC 291 Honoraires architectes</u>	CHF 10'000.—
<b>Total CFC 2 Bâtiment</b>	<b>CHF 247'500.—</b>

CFC 9 - Ameublement

## 906 Mobilier scolaire

Fourniture et pose de tables et chaises pour 1 classe.	CHF	16'000.—
Fourniture et pose de 3 tableaux (affichage frontal numérique).	CHF	30'000.—
Pose d'étagères, deux meubles à tiroirs, un massicot, un séchoir (salle de classe P2), écran de projection (salle de classe P2).	CHF	20'000 —

Total CFC 9 Ameublement

CHF 66'000.—

#### **Montant total CFC 2 et 9 (TTC)**

CHF 313'500.—

Le devis général a été établi sur la base d'appels d'offres en procédure de gré à gré.

## **8. Programme des travaux**

## Etude de projet :

- #### - Projet et analyses préliminaires

automne 2020

#### **Procédure :**



#### Réalisation :

- Début des travaux fin juin 2021
  - Fin des travaux début août 2021
  - Mise en service mi-août 2021

### **9. Aspect financier**

Concernant la prise en charge de cet investissement, celui-ci se fera entièrement à la charge de la Commune de Corsier-sur-Vevey. En effet seule une réorganisation des locaux existants, sans création de surfaces scolaires supplémentaires, est prévue dans le cadre du présent préavis. La base de calcul des loyers à charge de l'ASIC ne sera dès lors pas modifiée, mise à part dans la probable réévaluation de la valeur ECA du bâtiment concerné par ce projet. Notons qu'annuellement, au travers de la location des bâtiments scolaires à l'ASIC, un montant de l'ordre de CHF 165'000.00 est porté en réserve en vue de travaux de ce type et de cette importance.

Il est également évident que la création de ces 2 salles de classe dans le volume existant du Collège Jaman et la réorganisation des salles de classe du Pavillon de Meruz permettront de supprimer trois salles de classe prévues initialement dans le programme des futurs pavillons provisoires sur le terrain de la Bourgette. Selon les estimations faites à ce jour avec le bureau MCR en charge du dossier liés aux modules scolaires, une moins-value de l'ordre de CHF 293'000.00 pourrait être répercutee sur ce projet.

## **10. Conclusions**

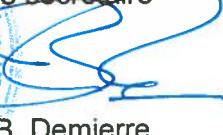
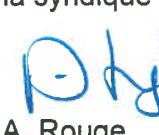
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey**

- vu le présent préavis,
- oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,

### **d é c i d e**

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à aménager deux salles de classe au Collège Jaman pour un montant total de CHF 313'500.00 (TVA incluse) ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 313'500.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan la somme de CHF 313'500.00 afin d'amortir ces dépenses et investissements.

Au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire  
  
A. Rouge B. Demierre

**Annexes** : Plans du rez-de-chaussée (niveau 2) et du 2<sup>ème</sup> étage (niveau 4)

### **Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)**

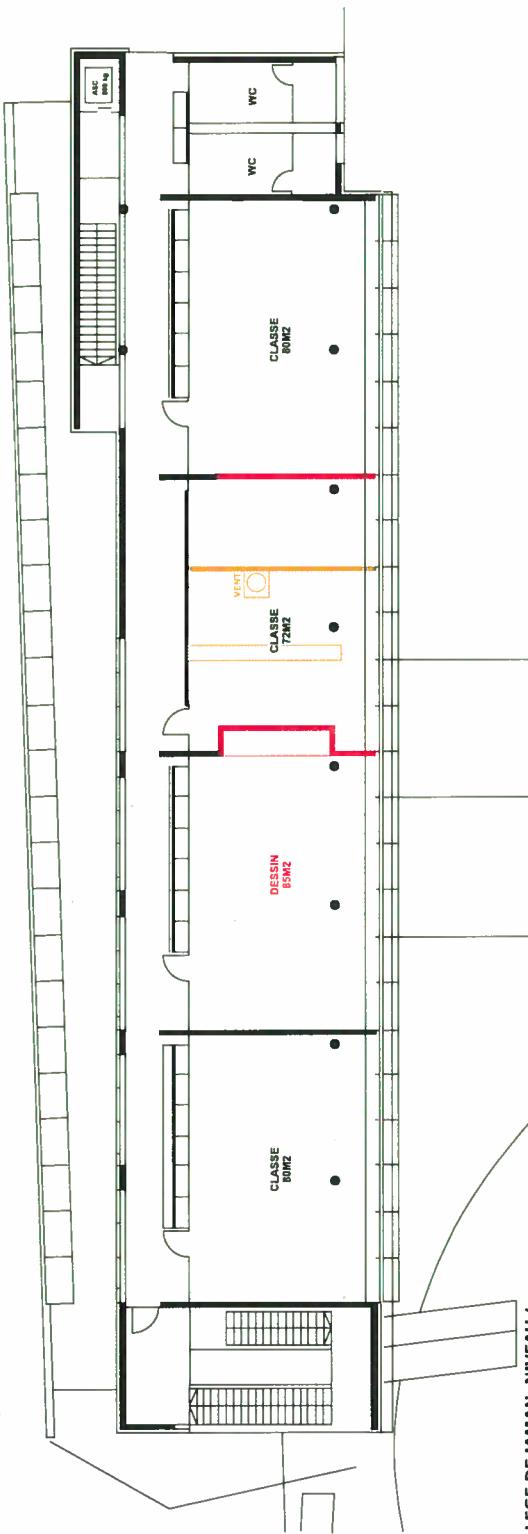
<b>Plafond d'endettement</b>		<b>22'000'000.00</b>
Endettement au 17.12.2020		1'870'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	16'539'650.00	
Définition constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 1'498'665.35	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.11.2020	- 11'871'149.05	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours	3'169'835.60	
<b>Solde au plafond</b>		<b>16'960'164.40</b>

#### COLLEGE DE JAMAN\_TRANSFORMATION NIV 4

démolition paroi séparant musique et dessin  
démolition meuble salle de dessin  
déplacement four au niveau 2

mise en place de deux parois El60  
une paroi avec niche pour meuble stockage

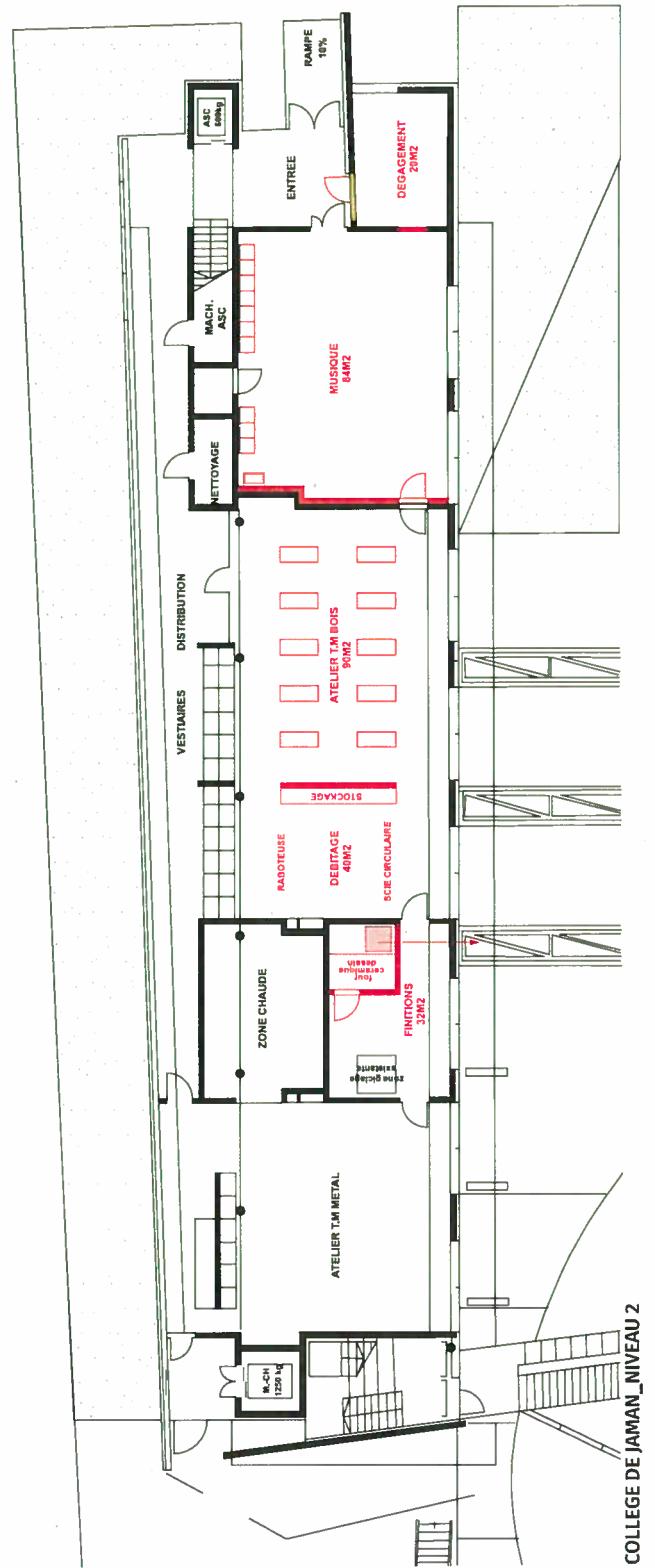
ajustement sur éléments de façades  
retouches peinture  
modification, adaptation électrique  
modification, adaptation chauffage et sanitaire



#### COLLEGE DE JAMAN\_TRANSFORMATION NIV 2

création salle de musique  
doublement paroi et isolation phonique  
création d'une nouvelle porte de liaison  
fermeture accès bureau indépendant

réaménagement atelier TM Bois  
aménagement d'une zone débitage  
création paroi et meuble de stockage  
réorganisation zone finitions  
installation du four à céramique salle de dessin



DESSIN NO	COLLEGE DE JAMAN	JAM 200_N20/40
NATURE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE COURCELLE SUR VEVY	ECHELLE 1:200
PROJET	TRANSFORMATIONS INTÉRIEURS	DATE 15.01.21
COLLEGE DE COURCELLE	COLLEGE DE COURCELLE	MOUVEMENT LF
ARCHITECTE	FESSELÉ KARPOULZ ARCHITECTES SA / AVENUE DE GLANDON 145 / 1800 VEVY	T 021 921 59 85 / ATTELIER@FESSELKARPOULZ.CH